



CNAFC CONSOMMATEURS

Entraide et vie quotidienne des familles

Informé - Conseiller – Concilier

mouvement national d'utilité publique

Assises de la Consommation

GT1 : renforcer les associations de consommateurs

Contribution CNAFC (1)

Les mêmes règles pour tous

Lors de la première réunion du GT1, je me suis livré à une petite provocation à l'encontre de l'UFC et de la CLCV. Mon objectif était de mettre en évidence, de manière un peu moins feutrée que d'habitude, des pratiques susceptibles de gêner considérablement le bon fonctionnement de l'organisation du consumérisme.

J'ai fait remarquer aux 2 associations les plus importantes (selon les critères inconnus qu'utilise la DGCCRF) que si elles refusaient de participer au Bureau du CNC, elles semblaient pour autant ne pas souhaiter renoncer à leurs subventions. En d'autres termes, elles prennent ce qui les arrange, et refusent ce qui ne leur convient pas. Et c'est ce comportement que je souhaite stigmatiser.

Toute organisation humaine est par nature imparfaite, et celle du consumérisme en France n'échappe pas à la règle. Nous allons bien tenter de l'améliorer à l'occasion des assises, mais il est évident que des anomalies subsisteront. **Il est donc important de comprendre que participer à une telle organisation implique d'en respecter toutes les règles, même celles ne vous conviennent pas.** Il est toujours possible de chercher à les faire évoluer, mais il est parfaitement inacceptable de faire son « menu ». Cette attitude est encore plus choquante pour les associations qui proclament être, et qui le sont sans doute, les plus importantes du dispositif, ce qui leur confère des responsabilités particulières.

Mes propos avaient donc pour seul but de dénoncer cette attitude négative et dangereuse pour l'avenir du système que nous essayons tous de faire évoluer dans le calme et la concertation.

L'indispensable et le contingent

Les 12 domaines d'activités proposés par la DGCCRF dans l'Annexe remise le 30/09 ne sont évidemment pas tous de même nature, ni de même importance, au regard de l'agrément.

La CNAFC propose d'identifier clairement les domaines qui sont indispensables pour être qualifié comme association de consommateur agréée (comme le domaine n°2 par exemple), c'est à dire que l'absence ou l'insuffisance d'activité dans ce domaine est dirimante.

A contrario, les autres domaines (comme le domaine n° 5 par exemple) sont évidemment retenus pour l'évaluation par la DGCCRF, mais sont facultatifs pour l'agrément.

Arnaud DUPUY

Confédération Nationale des Associations Familiales Catholiques

Agréée comme Organisation Nationale de Consommateurs depuis un arrêté ministériel du 9 octobre 1987
28 Place Saint-Georges, 75009 PARIS - Tél : 01 48 78 81 61 - Fax : 01 48 78 07 35 - E-mail : cnafc-conso@afc-france.org

Informations consommateurs : - <http://conso.afc-france.org>